



VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHÂTEAUBRIANT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**SÉANCE du 18 juin 2024**

Le Président de séance et les membres du Conseil d'Administration, convoqués le 12 juin 2024, se sont réunis dans la salle des délibérations.

Présents : M<sup>me</sup> Claudie SONNET, Vice-Présidente, M<sup>me</sup> Christine BOURDEL, M<sup>me</sup> Simone GITEAU, M<sup>me</sup> Brigitte PALIERNE, M. Loïc GUILLEMOT, M. Jean-Claude BOISSEAU.

Excusés : M. Alain HUNAULT, Président (avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> Claudie SONNET), M. Bernard GAUDIN, M<sup>me</sup> Jocelyne GAUTIER (avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> Simone GITEAU), M<sup>me</sup> Jacqueline DURAND (avait donné pouvoir à M. Jean-Claude BOISSEAU), M<sup>me</sup> Marie-Jo. HAVARD (avait donné pouvoir à M. Loïc GUILLEMOT).

Objet : **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Tous en Mer**

**EXPOSÉ**

Madame la Vice-Présidente expose les éléments suivants au Conseil d'Administration :

Dans le cadre de l'appel à projet « Politique de la Ville » pour le quartier de la Ville-Aux-Roses, l'association Tous en Mer a déposé une demande de financement conjointe État, commune de Châteaubriant et autres partenaires, pour un séjour éducatif en monocoque et catamaran aux élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> en décrochage scolaire du collège de la Ville-Aux-Roses.

Le séjour a eu lieu du 21 au 24 mai 2024 pour 12 jeunes.

En amont, un travail a été réalisé avec la direction et les enseignants du collège. Un cycle d'ateliers, mené tout au long de l'année par les professeurs, a été créé pour faciliter les apprentissages scolaires en les reliant aux apports basés sur la navigation en mer. Cela s'inscrit dans un dispositif de tutorat pour redonner confiance à ces élèves en difficultés, mais également pour leur permettre de se projeter dans une perspective de réussite.

Cette action rentre complètement dans les objectifs du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, c'est pourquoi il est proposé au Conseil d'Administration d'accorder une subvention exceptionnelle de **500,00 €** à l'association Tous en Mer pour ce projet.

## DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'accorder une subvention exceptionnelle de **500,00 €** à l'association Tous en Mer et autorise Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : **10 voix POUR (dont 4 pouvoirs).**

Fait et délibéré à Châteaubriant, le 18 juin 2024

Pour Le Président, et par délégation,  
La Vice-Présidente,



Claudie SONNET

Préfecture de Loire-Atlantique

044-264400326-20240620-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 20-06-2024

Publication le : 20-06-2024

Pour le Président,  
La Vice-Présidente  
Claudie SONNET



Mis en ligne le 28/06/2024